Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 10/10/2026
ID : 066-216602300-20261009-20261009071-DE

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE VINÇA

Décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal

n° 20261009071 • Attribution du Marché à Procédure Adaptée de travaux pour la création d'un groupe médical au centre de Vinça.

Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22, 4° ;
Vu le Code de la Commande Publique et notamment les dispositions relatives aux marchés passés selon une procédure adaptée ;
Vu la Délibération n° 20260331030 en date du 31 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et notamment le point 4° : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
Considérant le projet communal d'accueillir des médecins sur le territoire de la Commune, pour lequel il a été conclu une convention de recrutement de médecins ;
Considérant le budget 2026 du budget principal de la Commune portant l'inscription d'une opération d'investissement référencée n° 956 : Maison de Santé d'un montant prévisionnel de dépenses de 432.224,00 € ;
Vu la délibération du Conseil Municipal de Vinça n° 20260526049 en date du 26 mai 2026 par laquelle il a été approuvé d'une part, l'acquisition de l'ancien centre médical situé au 62 avenue du Général de Gaulle et d'autre part, de mandater tout architecte ou géomètre pour la division du lot et l'établissement des plans d'aménagement ;
Vu la Délibération n° 20260928068 en date du 28 septembre 2026, par laquelle le Conseil Municipal de Vinça approuve l'opération portant création d'un groupe médical au Centre de Vinça, ainsi que son plan de financement ;
Considérant que le projet consiste en des travaux de création d'un groupe médical dans les locaux en cours d'acquisition du 62 avenue du Général de Gaulle, afin d'accueillir les nouveaux médecins à Vinça ;
Considérant qu'une consultation de travaux portant création d'un groupe médical à Vinça constituant une prestation de 11 lots a été lancée sous la forme d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) et envoyée pour publication à la date du 9 septembre 2026 sur le profil acheteur de la Commune et sur un journal d'annonces légales portant date limite rectifiée de réception des offres fixée au 28 septembre 2026, à 12 heures ;
Considérant le dépôt des offres suivantes, réparties en lots sur le profil acheteur à la date du 28 septembre 2026 :

Lot n° 01 – Désamiantage : 1 offre
Lot n° 02 – Maçonnerie : 3 offres
Lot n° 03 – Plaquisterie : 5 offres
Lot n° 04 – Menuiserie aluminium : 6 offres
Lot n° 05 – Peinture : 3 offres
Lot n° 06 – Sol souple : 3 offres
Lot n° 07 – Carrelage Faïences : 0 offres
Lot n° 08 – Plomberie – CVC : 3 offres
Lot n° 09 – Électricité : 6 offres
Lot n° 10 – Menuiserie bois : 2 offres
Lot n° 11 – Monte personnes : 0 offres

Considérant le Rapport d'Analyse des Offres établi par le Maître d'œuvre, Manuel BRANCO, Architecte DPLG, remis à la date du 6 octobre 2026 ;
Considérant qu'à l'issue de l'analyse des offres et conformément aux critères fixés dans les documents de la consultation, les offres retenues pour les lots n° 1 à 6 et n° 8 à 10, ont été classées en première position ;

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 10/10/2026
ID : 066-216602300-20261009-20261009071-DE

Décide par délégation du Conseil Municipal, à la date du 9 octobre 2026 :

D'attribuer les lots du MAPA de travaux portant création d'un groupe médical au centre de Vinça, aux offres économiquement les plus avantageuses pour la Commune, des entreprises suivantes :
Lot n° 01 – Désamiantage : **SAS CAMAR,** sise 66510 Saint-Hippolyte, pour un montant de 21.000,00 € H.T.
Lot n° 02 – Maçonnerie : **SAS REPSUD BTP**, sise 66000 Perpignan, pour un montant de 17.844,00 € H.T.
Lot n° 03 – Plaquisterie : **SARL PORTILLO J.,** sise 66500 Prades, pour un montant de 10.278,00 € H.T.
Lot n° 04 – Menuiserie aluminium : **SARL ARTIS'ALU GIACOMAZZI**, sise 66320 Vinça pour un montant de 38.100,00 € H.T.
Lot n° 05 – Peinture : **SARL PORTILLO J.,** sise 66500 Prades, pour un montant de 10.671,49 € H.T.
Lot n° 06 – Sol souple : **SARL PORTILLO J.,** sise 66500 Prades, pour un montant de 10.578,46 € H.T.
Lot n° 07 – Carrelage Faïences : INFRUCTUEUX
Lot n° 08 – Plomberie – CVC : **SAS PLOMBERIE VINÇANAISE** sise 66320 Vinça, pour un montant de 27.635,00 € H.T.
Lot n° 09 – Électricité : **ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLE JP FAUCHÉ**, sise 66000 Perpignan, pour un montant de 20.034,71,00 € H.T.
Lot n° 10 – Menuiserie bois : **SARL LOPEZ Isidore et Fils**, sise 66500 Prades, pour un montant de 27.780,00 € H.T.
Lot n° 11 – Monte personnes : INFRUCTUEUX
De constater l'infructuosité des lots n° 7 et n° 11 ;
D'engager en se fondant sur l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique, dans le respect des conditions initiales, la passation d'un marché en consultant directement des entreprises, pour les 2 lots constatés infructueux ;
De signer les actes d'engagement respectifs ainsi que toutes pièces du marché à intervenir.

Fait à Vinça, le vendredi 9 octobre 2026.

MAIRIE DE VINÇA
Pyrénées-Orientales

Le Maire,

Raymond RUIZ.

Les actes de la Commune peuvent faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de leur notification ou publication et de leur transmission aux services de l'État. Ils peuvent également être déférés devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les mêmes conditions de délai. A cet effet, Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr.

Décision du Maire de Vinça n° 20261009071, prise par délégation du Conseil Municipal.

Signé électroniquement par :
Raymond RUIZ
Date de signature : 09/10/2026
Qualité : Maire